

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
11		Procurations : 1

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints –

Madame GALCERA Valérie - Messieurs ASELMEYER Yves – MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien – SOUTRIC Pierre - VERGE Didier

Excusés :

LANCIEN Catherine (procuration à Jean-Marc ABBADIE)

Secrétaire de séance : Simone MOURET

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

Présentation par le CPIE – démarche zéro phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les collectivités, il est interdit d'utiliser les produits zéro phyto sanitaires, cette interdiction s'étendra aux particuliers dès 2020.

Les enjeux :

- Sur la qualité des eaux et des sols d'où un risque important pour l'environnement ;
- Sur la santé pour les utilisateurs (problèmes dermatologiques, respiratoires, digestifs) ;
- Sans oublier l'impact sur les insectes pollinisateurs.

Les techniques préventives sont :

- Le paillage, les plantes couvre-sols, l'arrachage racinaire (manuelle ou binette électrique) et le désherbage thermique.

Pour définir les besoins et donner des conseils pour notre commune, le CPIE propose un accompagnement avec 4 jours de formation + 4 jours sur le terrain, pour un coût global de 700.80 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2017 / 83 – Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-2647.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	775.00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	210.00	
678	Autres charges exceptionnelles	1662.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2017 / 84 – Rapport 2017 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées « C.L.E.C.T. »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2017,

Vu le courrier de M. le Président de la CLECT en date du 3 novembre 2017 sollicitant l'avis de la Commune sur le rapport,

Vu le rapport,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur le rapport de la CLECT et donner un avis favorable ou défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (9 voix contre et 2 abstentions) émet un avis défavorable au rapport final de la CLECT, cette décision est motivée par l'évaluation des charges transférées concernant l'abattoir.

Pour les autres évaluations, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière considérant que les évaluations proposées correspondent aux charges précédemment supportées par les Communes.

2017/85 – Eclairage Public 2017

Objet : Mise en place d'un projecteur pour sécuriser le passage piéton devant la mairie et éclairer le parking de la salle des fêtes - Lot 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme a été retenue pour l'année 2017 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **12 000.00 €**

<u>RECUPERATION TVA</u>	2 000.00 €
<u>PARTICIPATION DE LA COMMUNE</u>	5 000.00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	5 000.00 €

TOTAL **12 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée pouvant aller de 10 à 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 – approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à **12 000.00 €**,
- 2 – s'engage à garantir la somme de **5 000.00 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,
- 3 – s'engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- 4 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

2017/86 – Eclairage Public 2016

Objet : Extension du réseau EP - Lot 3 – (MM. HABAS, BORDES)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **6 000.00 €**

<u>RECUPERATION TVA</u>	1 000.00 €
<u>PARTICIPATION DE LA COMMUNE</u>	2 500.00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	2 500.00 €

TOTAL **6 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée pouvant aller de 10 à 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l’emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- 1 – approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à **2 500.00 €**,
- 2 – s’engage à garantir la somme de **2 500.00 €** sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,
- 3 – s’engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l’annuité mise à sa charge,
- 4 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

2017/87 – Loyer Monsieur BORGES – zone les Arrailles

Monsieur le Maire s’est rapproché de notre avocat et il convient de titrer les loyers en attente depuis 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, demande à Monsieur le Maire d’encaisser ces recettes d’un montant de 6108.72 €.

2017/88 – Achat bande terrain Commune / MM. VIGNAU-SEITE

Suite au bornage du 27 novembre 2017, effectué par M. DUVERSIN, géomètre, entre le terrain VIGNAU-SEITE et la Commune et afin de faciliter la circulation et le stationnement, Mme VIGNAU-SEITE a donné son accord pour vendre à la Commune une bande d’environ 30 m2 au prix de 13 €/m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

2017/89 – Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-60.00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	60.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2017/90 – Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics	-459.00	
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	459.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2017/91 – Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics	-7129.00	
2152 - 2017003	Installations de voirie	7129.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Feuille de clôture du conseil municipal du 27 novembre 2017

2017 / 83 – Délibération modificative

2017 / 84 – Rapport 2017 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées « C.L.E.C.T. »

2017/85 – Eclairage Public 2017

2017/86 – Eclairage Public 2016

2017/87 – Loyer Monsieur BORGES – zone les Arrailles

2017/88 – Achat bande terrain Commune / MM. VIGNAU-SEITE

2017/89 – Délibération modificative

2017/90 – Délibération modificative

2017/91 – Délibération modificative

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i> <i>Procuration à A. J.M. ABBADIE</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	